

DANS LE CADRE DU PLUI,

la mairie doit recenser les granges ou les bâtiments situés en Zone Agricole pouvant changer de destination.

Si vous êtes concernés merci de contacter, rapidement, le secrétariat de la mairie par mail à

mairie-reugny@wanadoo.fr

ou

par téléphone au <u>02.47.52.94.32</u>

AVANT LE MARDI 12 DECEMBRE 2023